



Une démarche de développement durable et de responsabilité sociale au sein des établissements d'enseignement supérieur en France : en être ou ne pas en être ?

FLORENCE DARMON | MARS 2022

Face aux grands enjeux liés au dérèglement climatique, la société dans son ensemble, les particuliers, les entreprises, se sentent de plus en plus concernés par les nécessaires transitions écologique et sociétale, et tout particulièrement les jeunes qui savent devoir hériter durablement de la situation. Ainsi les jeunes se sont mobilisés, à travers le monde et plus particulièrement en France, pour exprimer leurs craintes à ce sujet et leur souhait de trouver des solutions à ces défis, rapidement et durablement.

Dans ce contexte, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a publié en mars 2021 un rapport formulant des recommandations relatives à la question de la sensibilisation et de la formation de l'ensemble du public accueilli dans l'enseignement supérieur aux grands enjeux de la transition écologique¹.

Suite à ce rapport, la Ministre, Madame Frédérique Vidal, a décidé d'inscrire dans la loi, comme élément constitutif du service public rendu, l'obligation pour les établissements de l'enseignement supérieur de contribuer, entre autres, « à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable » (article 123-2 du Code de l'Éducation, et article 20 ter de la Loi de Programmation de la Recherche au titre de 2021).

Certains établissements sont naturellement situés, par leurs thématiques-mêmes d'enseignement et de recherche, au cœur de la transition écologique et du développement durable (TE-DD). Il s'agit en particulier d'établissements d'agronomie ou d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles d'ingénieur spécialisées sur l'eau, l'environnement, l'énergie... Mais le mouvement a pris une ampleur bien plus générale.

Ainsi, à l'été 2021, nous pouvions dénombrer **156 établissements d'enseignement supérieur français, regroupant 1,6 millions d'étudiants (soit 60 % des 2,7 millions d'étudiants que compte tout l'Enseignement Supérieur français)**, qui mettaient en avant dans leurs différentes communications une ou plusieurs actions illustrant leur intérêt et leur implication dans cette démarche de réponse aux

enjeux TE-DD. Plus précisément, dans ce cadre, et pour respecter les pratiques de chaque établissement, nous avons observé le vocabulaire utilisé par chacun, qui peut d'ailleurs avoir évolué avec le temps, et qui peut être : « Développement Durable », « Responsabilité Sociale et Sociétale », « RSE » au sens Responsabilité Sociétale de l'Établissement, « DD&RS », « Transition Ecologique et Sociale ». Autant de vocables, que nous pouvons regrouper sous l'idée générale « TE-DD », et qui répondent tous, d'une manière ou d'une autre, aux objectifs recherchés par la Ministre.

Après analyse fine, **nous constatons que près d'un tiers (31%) de ces 156 établissements ont créé une structure dédiée ou ont désigné une ou plusieurs personnes pour piloter leur démarche.** Ce taux traduit la volonté croissante des établissements de structurer leur organisation pour accélérer la mise en œuvre de leur démarche.

Par ailleurs, en ce qui concerne le cœur de métier des institutions, à savoir la Formation et la Recherche, ce sont cette fois les deux tiers des établissements (soit 69%) qui affichent l'offre d'au moins une formation incluant la problématique TE-DD dans leur cursus, tandis que le caractère obligatoire d'un enseignement sur ces thématiques pour « tous les étudiants dans au moins un cursus diplômant » est observé à hauteur de 31 % ; on constate en outre l'existence d'un ou plusieurs axes de recherche, voire l'existence de chaire portant sur une thématique TE-DD, dans une petite moitié (45%) des établissements.

Ces taux en forte croissance par rapport aux enquêtes précédentes (datant à notre connaissance de 2019) sont encourageants, car ils mettent en avant l'effet « tache d'huile » de la démarche, avec un entrainement des équipes les

1. https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/05/7/Rapport_mission_Jouzel_1394057.pdf

unes par les autres, au fur et à mesure que les premières barrières ou réticences sont tombées. La proposition d'une formation à destination des personnels administratifs ou du corps professoral est affichée dans 19 établissements (12% des établissements) : elle peut aider dans l'accélération de la mise en œuvre.

En revanche, 21% seulement des établissements, soit 1 établissement sur 5, ont obtenu la labellisation DD&RS², délivrée par la CPU et la CGE. Ainsi, si un nombre croissant d'établissements s'inscrivent dans une volonté de démarche d'amélioration continue vers un processus de labellisation, ce taux traduit le fait que la démarche de labellisation est exigeante, peut paraître complexe et demande une mobilisation de l'ensemble des équipes de direction et du personnel au sein d'un établissement. Pour progresser il semble indispensable de proposer aux établissements d'être encore plus accompagnés dans la compréhension de ce label et dans la démarche d'auto-évaluation qui y est associée, qui en elle-même est l'occasion d'un progrès pour l'établissement.

Si la mise en œuvre d'actions concrètes sur les campus concerne plus de 80 établissements (51 % des établissements observés), ceux-ci font état soit d'actions liées à la gestion du campus (87 établissements ont mis en place des actions relatives à la réduction des consommations électriques des bâtiments, la politique de déplacements, l'éco-gestion des espaces verts, ...), soit d'organisation d'événements sur le campus (79 établissements ont organisé des conférences-débats, des concours ...). 80 établissements font état de l'existence d'association(s) étudiante(s) ou de projets étudiants directement liés à la problématique TE-DD. De même, 21 établissements (13%) ont organisé, pour tout ou partie de leurs élèves et personnels, une Fresque du climat. Soulignons que la Fresque du climat est une association loi de 1901, fondée en décembre 2018, donc très récemment, et ne développe sa démarche que depuis 3 rentrées universitaires. Le succès rapide de ce dispositif illustre la volonté croissante marquée de la gouvernance des établissements de sensibiliser leurs personnels et étudiants aux enjeux climatiques.

Ces différentes actions traduisent une prise de conscience collective de l'urgence climatique, écologique, environnementale et sociale, en nette progression depuis deux ans, et témoignent de la volonté des acteurs et usagers du supérieur – étudiants, personnels, enseignants, chercheurs et équipes de direction - d'agir en écocitoyen, et il est encourageant de constater que les barrières psychologiques tombent au profit de multiples initiatives, ce qui constitue un excellent terreau de déploiement d'actions futures plus structurées. Néanmoins ces actions sont plus de l'ordre de la sensibilisation des individus, que de l'apprentissage de solutions pour l'exercice même des métiers des futurs diplômés français.

C'est pourquoi on peut penser qu'une structuration globale et plus efficiente des démarches entreprises par chaque établissement assurerait à ces multiples initiatives une meilleure visibilité, avec des effets plus concrets et éventuellement mesurables, et même un impact réel au travers des actions à venir des futurs diplômés.

Dans ce cadre, certaines idées recensées nous semblent pouvoir être mises en avant comme favorisant l'accélération de la mise en œuvre de l'obligation faite par la loi, rappelée ci-dessus ; elles sont autant de « bonnes pratiques » à partager :

- S'appuyer sur quelques personnes volontaires et engagées lèvera les craintes de leur entourage et plus particulièrement de leurs collègues, en montrant l'exemple d'actions réussies ; de plus penser et mettre en œuvre une structure adaptée de conseils (notamment qui recherchera des matériaux de sensibilisation générale ou des contenus de cours spécifiques, voire se positionnera comme « productrice et apporteuse de ressources » mises à disposition auprès des équipes pédagogiques³) et de suivi en interne, permettra de mesurer l'avancement effectif de la démarche. Son rôle pourra être de définir, en concertation avec les différents services, les moyens à mettre en place et de définir les indicateurs de suivi, qui permettront :
- de partager l'effort, ce qui permet d'aller plus vite et plus loin sans s'essouffler ...
- mais aussi de mesurer l'avancement ou la pénétration de la démarche au sein de l'établissement, dans un souci de valorisation des actions engagées auprès de l'ensemble des parties prenantes.
- La communication autour des actions menées permet également « d'emmener » les partenaires dans une démarche participative ou de donner du sens aux actions menées, grâce à une mise en perspective globale, notamment auprès des étudiants, qui sont de plus en plus demandeurs que les lignes bougent.
- Une démarche basée sur des poches d'expérimentation, avant de déployer la démarche progressivement et plus largement, est également intéressante.
- L'utilisation du Bilan carbone comme outil pédagogique appliqué : par exemple réaliser un « Bilan carbone d'une installation industrielle » dans le cadre d'un projet d'application,
- Une pédagogie basée sur une démarche « Learning by doing » ou incluant des « projets ingénieurs-citoyens » sont également pleines de sens aux yeux des enseignants et des étudiants.

2. <https://www.label-ddrs.org/> Le label est décerné par le Comité de labellisation DD&RS, composé de : CGE, CIRSES, CPU, MESRI, MTE, RESES et d'établissements labellisés

3. pour participer au mouvement, la lecture (ou visionnage) de nombreux supports existants sur le site de l'UVED (<https://www.uved.fr>) permet une sensibilisation rapide de l'ensemble des personnels

- L'organisation de mini-concours entre élèves suscite la créativité et l'émulation, et participe à la sensibilisation, la formation ou la mise en œuvre par l'exemple.
- Des alliances ou la signature de conventions avec des établissements aux champs d'enseignement complémentaires, pour créer de nouveaux diplômes pluridisciplinaires ou s'entraider, a du sens.
- La formation continue de cadres en entreprises est également un facteur de démultiplication des actions d'un établissement : les cadres formés communiquent eux-mêmes autour de la TE-DD, dirigent et incitent à la démarche de milliers de personnes (effet multiplicateur), influencent leurs fournisseurs et leurs clients.
- En ce qui concerne les activités Recherche, certains établissements ont mis l'accent sur le déploiement de chaires incluant systématiquement les notions de Développement Durable (cf la chaire Cedar - Chair for Eco Design of Aircraft - avec Airbus, ou la création d'un centre dédié interdisciplinaire - Energy4Climate - qui rassemble 25 laboratoires).
- Lors des recrutements de nouveaux collaborateurs, orienter le choix en donnant un poids important aux capacités d'un candidat à inclure une démarche TE-DD dans ses missions, fera enfin à coup sûr avancer la démarche.

Le plus difficile est « d'embarquer » l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs dans la problématique, car au-delà du sentiment de ne pas être formé pour faire évoluer son cours de façon opportune, l'enseignant ne dispose pas toujours du temps nécessaire à la modification de sa maquette pédagogique. Ceci est encore plus vrai si la maquette fait intervenir une dimension pluridisciplinaire, nécessitant des réunions communes entre plusieurs enseignants. Néanmoins, certains établissements réussissent à intégrer la démarche à l'échelle des « blocs de compétences ».

Par ailleurs, il est dans les missions des établissements d'enseignement français de former les jeunes pour l'avenir ; continuer à assurer des enseignements qui ne sont plus en phase avec ce principe et les exigences du monde de demain, relève d'une contradiction évidente.

Pouvoir dégager du temps pour faire évoluer les maquettes pédagogiques, y compris dans une approche pluridisciplinaire, trouve une solution en faisant porter la charge d'une partie des enseignements sur d'autres (des vacataires par exemple) le temps d'y parvenir, et n'est donc pas hors de portée. Quant à la liberté académique - argument parfois utilisé pour résister à ce qui serait perçu comme une pression trop forte à modifier des enseignements dans un certain sens - il conviendra de distinguer la liberté de choix des moyens à mettre en œuvre, du choix des objectifs qui eux sont donnés par la loi. **Il est donc bien du devoir des enseignants eux-mêmes de recontextualiser les enseignements au regard de l'urgence climatique.**

De même, les contraintes financières, évoquées par les établissements pour faire bouger les lignes, concernent plus la rénovation énergétique des bâtiments par l'ampleur des dépenses alors nécessaires, qu'un éventuel manque de moyens en formation ou recherche, qui sont les missions de base, financées par l'établissement.

Aujourd'hui former les jeunes, qui porteront l'avenir de la France et plus largement de notre société dans sa dimension planétaire, en ignorant l'ampleur de la tâche - sous ses aspects multidimensionnels : économique, social et technique notamment - et en ne prenant pas sa part de la gestion de la problématique, c'est-à-dire en laissant à d'autres le soin d'y répondre, serait inconscient. D'autant que les étudiants sont très demandeurs de participer à l'action, de façon collégiale, raisonnée et progressive, ce qui permet de rassembler chaque institution autour d'un projet pédagogique incluant ces enjeux en profondeur et durablement, avec toutes les parties prenantes de l'institution.

En revanche ne rien faire pourrait pousser certains, jeunes ou moins jeunes, à l'instar de ce que l'on observe dans certaines universités étrangères, à vouloir agir brutalement, parfois même à interdire tout débat contradictoire sur ces sujets, et ainsi agir sans maîtriser, par méconnaissance naïve, les conséquences globales de leurs choix.

Il est temps d'en être ! ...